

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Modification du marché n° 2026003 concernant les travaux de remplacement et de mise aux normes de l'ascenseur du Forum.

N° 153/2026-MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 1^{er} avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2026/183 du 3 avril 2026, rendu exécutoire le 7 avril 2026, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Mme Cathy NICOLAO, 1^{ère} adjointe, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;
Vu la décision 059/2026-MP du 11 mars 2026 ;
Vu le rapport justificatif ;
Vu le projet d'avenant n°1 de la société Schindler ;

Article 1 : Autorise la signature de l'avenant n°1 au marché n° 2026003-Remplacement et mise aux normes de l'ascenseur du Forum avec l'entreprise SCHINDLER, pour un montant de 780 € HT/ 1 044 € TTC, représentant une augmentation de 2,18 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 4 septembre 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Cathy NICOLAO-VERDENET

1^{ère} Adjointe au Maire d'Autun
Chargée des Affaires générales, des ressources humaines, des grands projets urbains, de la vie associative, de la communication et de l'évènementiel

